



CONTRAT DE TEMPS PARTAGÉ IMMOBILIER

Entre les soussignés :

Les souscripteurs ayant acquis un droit de temps partagé via la plateforme d'Asset Dream & Co, et ayant fourni les documents nécessaires à l'identification et validation de leur identité, ci-après désignés le(s) « Souscripteur(s) »,

D'une part,

Et,

Asset Dream & Co, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Saint-Étienne, ci-après désignée « La Société » ou « Le Gestionnaire Immobilier »,

D'autre part.

Ci-après collectivement désignés les « Parties ».

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Souscripteur devient titulaire d'un droit d'usage en temps partagé dans une chambre de coliving située au 22 Avenue de Rochetaillée, 42100 Saint-Étienne.

En contrepartie de son investissement, le Souscripteur bénéficie :

- D'un droit à une semaine de logement offerte chaque 12 mois, et ce à vie,
- De l'attribution d'une carte numérique, représentant un actif digital lié au bien immobilier.

Ce contrat ne confère aucun droit de co-propriété ni aucune réduction sur d'autres services de location.

2. Engagements du Souscripteur

Le Souscripteur déclare sur l'honneur :

- Être majeur et disposer de la pleine capacité juridique,
- Être conscient que ce contrat ne donne lieu à aucune rente ni revenu garanti,
- Être informé que les droits sont limités à l'usage décrit au présent contrat.

3. Gestion du bien immobilier

La Société assure la gestion quotidienne du bien immobilier, comprenant notamment :

- L'entretien courant et les réparations nécessaires,
- La gestion des locataires et de la mise en location des autres chambres,
- La bonne administration générale de l'immeuble.

Le Souscripteur reconnaît que la Société agit avec une obligation de moyens, et non de résultat.

4. Conditions financières

Le montant de la participation du Souscripteur est fixé lors de son adhésion sur la plateforme. Cette somme est définitive et ne pourra être restituée qu'en cas de non-acquisition du bien immobilier.

5. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de l'acquisition de sa carte numérique par le Souscripteur. Il est conclu à vie et confère un droit d'usage renouvelé annuellement, soit une semaine de logement tous les 12 mois. Ce droit est incessible sauf accord exprès de la Société.

6. Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 15 jours.

7. Conditions suspensives

Le présent contrat est conclu sous condition suspensive de l'acquisition effective du bien immobilier par Asset Dream & Co. En cas de non-réalisation, les sommes versées seront intégralement restituées au Souscripteur.

8. Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de Saint-Étienne.